



MSA

<http://www.msa.fr>

<http://rhone-alpes.synagri.com>

CHAMBRE D'AGRICULTURE

TRAVAIL EN HAUTEUR, PAS DROIT A L'ERREUR !

Un message porté par le Ministère du travail et de l'agriculture ainsi que l'ensemble des acteurs de la prévention, pour informer et sensibiliser les professionnels sur ce risque qui conduit parfois à des accidents graves.

Au niveau national, on dénombre en 2012, 2 242 accidents du travail chez les salariés agricoles de la filière cheval, dont 91 accidents en région Rhône-Alpes.

31% des accidents sont des chutes de hauteur dont les principales causes sont pour 94% des chutes de cheval, et 4% des chutes de machines et matériels.

On constate clairement que la chute de cheval reste la première cause d'accident de chute de hauteur !
Mais attention, ne nous focalisons pas que sur le cheval !



Intéressons nous lors de l'évaluation des risques aux activités pouvant occasionner des séquelles plus graves lors de chutes :

- ◆ **Alimentation des chevaux ou paillage des box :**
 - Accès sur les plateformes de stockage par des échelles
 - Plateformes non sécurisées dans les bâtiments
- ◆ **Montée et descente des machines (tracteur, chargeur) en sautant**
- ◆ **Accès aux silos de stockage des aliments par des échelles pour vérifier les niveaux**
- ◆ **Travaux d'entretien et de maintenance des installations :**
 - Changements de néons dans les manèges
 - Réfection des toits...



Pour plus d'informations

Le Service Santé Sécurité au travail de **votre MSA** est à votre disposition.

3 Reflexes à connaître
www.chutesdehauteur.com

Directives Nitrates : de nouvelles règles depuis mai 2014 !

Vous possédez un bâtiment en Zones Vulnérables, vous devez disposer **AVANT le 1^{er} octobre 2016** :

- d'ouvrages de stockage étanches,
- d'une capacité de stockage réglementaire :

Si le fumier est curé tous les 2 mois (stabulation libre) il peut être stocké au champ, sinon il doit être stocké sur **une fumière au moins 2 mois** pour pouvoir être ensuite stocké au champ. Pour tout autre cas, il faut une fumière d'une capacité de **6 mois**. Les jus issus de ce tas doivent être récupérés soit en créant une fumière avec une pente arrière et 3 murs étanches, soit par une fosse de récupération dont le stockage sera de 6 mois.

Les autres règles en vigueur sont toujours d'actualité :

- enregistrement des pratiques de fertilisation et plan prévisionnel de fumure
- calendrier et conditions d'épandage à respecter
- couvertures des sols en hiver et quantité maximale d'azote épandu annuellement plafonnée à 170 kg/ha de SAU

Les exploitations concernées peuvent cependant obtenir jusqu'à la réalisation des travaux une dérogation pour les épandages et éventuellement des aides à la mise aux normes.

➔ **Pour bénéficier de ces 2 possibilités, il est impératif de retourner à la Direction Départementale des Territoires avant le 1^{er} novembre 2014 le formulaire de déclaration d'intention. Formulaire accessible en ligne : [ICI](#).**

Au-delà de cette date, aucune aide ni aucune dérogation au calendrier d'épandage ne sera accordée. Pour tout renseignement complémentaire, contactez votre Chambre d'agriculture.

Développez vos compétences grâce à nos formations

- ➔ **Initiez-vous aux méthodes alternatives en élevage équin** 9 et 10 décembre 2014
 - ➔ **Quels TVA pour mon entreprise ?** AGC de l'Ain
 - ➔ **Devenez "éleveur infirmier" de votre élevage, en partenariat avec le [Groupement de Défense Sanitaire](#)** Essentiel pour les personnes qui souhaitent connaître les fonctions de la section équine du [GDS](#) qui va se mettre en place prochainement.
 - ➔ **Inscrivez-vous dès maintenant** auprès de Céline Mante c.mante@ain.chambagri.fr ou 04 74 45 56 92
- Nos formations sont accessibles également aux salariés.*



Retrouvez toutes nos formations : [ICI](#).

EQUITA

Permanence des Chambres de Rhône-Alpes **le vendredi 31 et dimanche 1^{er} nov.** sur le stand du Conseil de la Filière Cheval Rhône-Alpes.

Retours sur la journée REFErences régionale



Crédit photos : ifce

14 Octobre 2014 à la MFR de Mornand en Forez et à l'Ecurie de Bertrand Bougault dans la Loire
Entre élèves et professionnels, environ 50 personnes ont assisté à cette journée sur l'optimisation des pratiques pour s'adapter à la conjoncture économique avec un focus sur les infrastructures et les bâtiments.

Retours sur les journées du Jeune Cheval en Rhône-Alpes



Formation avec Eric Deyna : 55 stagiaires ont assisté aux 2 jours de formation « Travail du Jeune Cheval »
Concours jeunes chevaux : une vingtaine de partants pour cette 1^{ère} édition

EQUITA

Du 29 Octobre au 2 Novembre 2014 à Lyon Eurexpo

Stand

Retrouvez-nous sur nos stands Filière K40 dans le Hall 4 et Elevage dans le Hall 3.1 pour les Equita Ventes



Equita Ventes 2014

Cette année encore, les Equita Ventes sont organisées à l'occasion d'Equita Lyon pour vous présenter les chevaux à vendre de l'élevage régional. Retrouvez le catalogue sur [Facebook](https://www.facebook.com/EquitaVentes2014) ou sur notre site internet : www.cheval-rhone-alpes.com.



Crédit photos : PSV Morel

EQUITA

L'ifce à Equita Lyon

Nous vous accueillerons sur le **Stand E41** pendant toute la durée du salon pour répondre à vos questions : Démarches SIRE, Formations, Métiers...

Programme des conférences ifce au Pôle Santé Hall 5.1 :

- Vendredi 31 octobre 10h00 - 12h00
Métiers et formations dans la filière équine
Inscriptions auprès de : alice.josserand@ifce.fr
(Billet gratuit pour accès conférence et salon)
- Samedi 1^{er} Novembre 9H30 - 11H00
Mise à jour du suivi sanitaire de mes équidés



Formations Hiver 2014

- **Savoir calculer une ration alimentaire économique pour un cheval**
17 et 18 Novembre (69) [ICI](#)
- **Préventions et soins de première urgence**
8 Décembre à Marcy L'Etoile (69) [ICI](#)
- **Transport, préalable à l'obtention du CAPTAV**
10 et 11 Décembre à Puygiron (26) [ICI](#)
- **Pied Locomotion et problèmes orthopédiques**
19 Décembre à Marcy L'Etoile (69)



Informations et inscriptions

04 37 61 19 16 – formations.rhone-alpes@ifce.fr